



**Portable : 06.61.64.57.00**

**Email : agnes.bricard@orange.fr**

**Administrateur au féminin : mode d’emploi**

**Pour inscrire votre CV en tant que candidate à des mandats d’administratrices**

* **1er étape :**

**Inscrivez-vous auprès des Associations fondatrices de la Fédération Femmes**

 **Administrateurs**

<http://www.federation-femmes-administrateurs.com/>

* **2ème étape :**

**Inscrivez-vous sur le site du Ministère des Droits des Femmes** [www.administratrices.femmes.gouv.fr](http://www.administratrices.femmes.gouv.fr/)

En fixant des objectifs de parité au sein des conseils d’administration des grandes entreprises et dans le secteur public, la loi Zimmermann du 27 janvier 2011 puis la loi Sauvadet du 12 mars 2012 ont également donné les clés pour apporter des réponses concrètes aux besoins de modernisation de la gouvernance des entreprises et de professionnalisation du statut d’administrateur.

Depuis plus d’un an, la Fédération des Femmes Administrateur s’est engagée dans la valorisation de la mixité mais surtout dans la diversité des profils des femmes candidates à des mandats d’administrateurs. Au sein même de la Fédération, les femmes du monde public, avec « Administration moderne », côtoient celles de la sphère privée avec les femmes libérales.

 Les talents du secteur public doivent intégrer les conseils d’administration des entreprises et réciproquement les talents du secteur privé doivent rejoindre les instances qui administrent les trois versants de la fonction publique (Etat, collectivités territoriales et hôpitaux) pour garantir compétitivité et développement de toutes ces entités.

**La diversification du profil d’administrateur est indispensable à sa professionnalisation**. Le profil de l’administrateur juriste ou financier ne peut répondre à lui seul à l’ensemble des attentes. En accueillant les femmes chefs d’entreprises, comme l’a souhaité Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes, les femmes ingénieurs ainsi que les femmes du secteur du commerce en qualité de membres observateurs, la Fédération s’est clairement engagée dans cette voie de diversification.

Pour poursuivre cette progression vers une représentation équilibrée au sein des conseils d’administration et garantir la variété des profils, **il est nécessaire de donner une visibilité réelle aux nouveaux profils d’administrateurs**. La création du site [www.administratrices.femmes.gouv.fr](http://www.administratrices.femmes.gouv.fr) **par le ministère des droits des femmes répond à ce besoin de visibilité** tout en donnant une dimension sociétale à cet enjeu de la représentativité des femmes dans les organes de direction des entités privées et publiques. Le site femmes administratrices n’a pas vocation à devenir une bourse aux mandats, ni un forum de recrutement mais simplement **un espace où les femmes candidates pourront s’informer, préparer un CV, prendre contact avec l’un des réseaux féminins partenaires afin de confronter leurs compétences aux attentes du marché.**

Il s’agit désormais d’encourager, d’accompagner, de former, de révéler tous ces talents féminins. L’objectif de 5000 CV (curriculum vitae)  pour répondre à un besoin estimés entre 550 et 1350 postes de femmes administrateurs selon le rapport d’activité de la délégation aux droits des femmes et à l’égalité des chances de l’Assemblée Nationale de 2009, pour atteindre l’objectif de 40%. Cet objectif pourrait paraître trop ambitieux mais il est indispensable pour tenir compte de l’évolution du pourcentage de représentativité au cours des prochaines années et ainsi créer une véritable émulation. A titre d’exemple, les sociétés du SBF 120 comptaient 357 mandats attribués à des femmes sur les 1500 mandats d’administrateurs en 2013, soit près de 24% des mandats d’administrateurs. Seules trois sociétés sur les 120 qui composent l’indice ne font siéger aucune femme. Ces chiffres sont encore plus satisfaisants pour les sociétés du CAC 40, dans lesquelles siègent toutes au moins une femme. D’ailleurs, sur les 572 mandats d’administrateurs, 151 ont été attribués à une femme soit 26,4% des mandats. Concernant les paliers de la loi Copé-Zimmermann, 5% des sociétés du SBF 120 et du CAC 40 font siéger au moins 40% de femmes et deux sur trois sociétés du SBF 120 ainsi que trois sur quatre sociétés du CAC 40 font siéger au moins 20% de femmes dans leur conseil d’administration en 2013. **Le processus est donc bien en marche et doit être encouragé**.

**Ainsi, des structures de formation**, proposées par l’IFA, le Women Be European Board Ready Essec et Sciences Po, **disposent de tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de formation et d’accompagnement souhaités par les administratrices comme par les administrateurs**. Il s’agira donc bien à travers ces formations de professionnaliser le statut d’administrateur et non pas de mettre en place des modules de formation spécifiques aux femmes. **De son côté, la Fédération contribuera également à sa manière en proposant une veille continue des pratiques, des actions originales et spécialisées** de coaching, de jeux de rôles intégrant des comédiens ou des cabinets de gouvernance et autres services nécessaires.

Cette démarche d’ouverture fait partie de l’ADN de la Fédération des Femmes Administrateur, qui est la garantie du succès de cet enjeu sociétal visant à professionnaliser le statut d’Administrateur au service de la modernisation, de la croissance et d’une meilleure gouvernance des entreprises.